

PRIX DE L'ABONNEMENT.  
 Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE:  
 16 francs pour trois mois,  
 32 francs pour six mois,  
 64 francs pour l'année.  
 Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.  
 Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, 27, et grande rue Mercière, 32, au 2.  
 A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co., directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 27 avril 1842.

Si nous pouvions compter que la résolution de la chambre des députés en ce qui concerne l'adoption du meilleur tracé à adopter pour la partie de la grande artère comprise entre Avignon et Marseille, qui doit mettre en communication le nord et le midi de la France, reliait l'Océan à la Méditerranée, sera conforme aux intérêts généraux du pays, nous nous bornerions peut-être aux indications sommaires que nous avons présentées dans le *Censeur* du 23. Mais tel est encore l'état de cette question de haute importance, l'empire exercé sur le sens et les dispositions de la grande majorité des hommes appelés à trancher les difficultés élevées avec une persistance infatigable par la voix des intérêts particuliers, qu'il est bien d'ajouter quelques considérations nouvelles à celles que nous avons déjà fait valoir.

Des trois tracés qui se disputaient l'exécution du rail-way à établir entre Marseille et Avignon, le tracé Kermaingant, qui, prenant à Beaucaire son point de départ, se dirigeait de là sur Marseille, passant par Arles et les Martigues, longeant dans toute son étendue le canal d'Arles à Bouc, et desservant d'autre part le port de Cette par les chemins de fer de Beaucaire, Nîmes et Montpellier, a été écarté du concours. Cela devait être ainsi, car il avait le double inconvénient de fournir le parcours le plus long sur le littoral du Rhône et de s'y trouver exposé dans presque toute son étendue aux graves inconvénients qui se sont révélés par la grande inondation de 1840. Il eût été et il serait le plus rationnel si la France avait quelque intérêt à dépouiller, au profit des ports de Cette, d'Arles et de Bouc, points secondaires, son établissement le plus beau, le plus important et le mieux placé sur la Méditerranée, le port français le plus considérable de tous pour son mouvement commercial et le premier marché d'Europe après Londres et Liverpool. C'est là, disons-le en passant, l'idée à laquelle s'est rattachée la chambre de commerce de Lyon qui, à l'exemple du conseil municipal, voudrait voir s'établir, dans l'intérêt de notre cité, les rivalités et les luttes de la concurrence. C'est aussi, ajoutons-le, dans ces calculs étroits et injutelligents, entachés de vieilles spéculations économiques, que nous avons vu l'altération des véritables intérêts lyonnais.

Le projet Kermaingant, écarté par les motifs que nous venons de signaler, laissait la chambre et le gouvernement aux prises avec les deux tracés de MM. de Montricher et Talabot-Didion. Le gouvernement et la commission de la chambre des députés ont opté pour ce dernier et rejeté, après l'avoir adopté, le tracé Montricher. Nous avons fait connaître les motifs apparents de ce revirement, il nous reste à en examiner encore la valeur et la portée.

Le tracé qui se dirige de Marseille sur Avignon, dans la vallée du Rhône, par Saint-Chamas, la plaine de la Crau, Arles, Tarascon et Beaucaire, et qui irait, à partir de cette dernière ville, et non d'Arles, comme nous l'avons dit par une erreur de rédaction, desservir le port de Cette en traversant Nîmes et Montpellier, aura, dans la zone comprise entre Avignon et Marseille, un développement que la commission de la chambre a porté à environ 116 kilomètres et que d'autres calculs présentent comme devant s'étendre à 122 et même à 126 kilomètres. C'est donc, comme nous l'avons dit en prenant d'ailleurs le chiffre adopté par le gouvernement et la commission, 20 kilomètres de plus que par le tracé Montricher par la vallée de la Durance.

On a dit, pour atténuer les inconvénients de cette considérable augmentation de parcours, que l'exécution de ce tracé présentait moins de difficultés et ne serait guère plus coûteuse que la construction de son concurrent; que, les pentes étant plus faibles

par la vallée du Rhône que par celle de la Durance, la perte de temps occasionnée par cette augmentation de parcours serait rachetée en quelque sorte par la vitesse de circulation, vitesse qui se trouverait atténuée, dans la pratique du tracé Montricher, par l'étendue et les obstacles naturels qu'il présenterait, à la traversée de l'Estaque, dans une étendue d'environ sept mille mètres souterrains.

Or, il est maintenant prouvé, par suite des modifications très-récemment apportées à ce projet, que le tracé Talabot-Didion doit traverser l'Estaque à une côte plus basse, ce qui rendra, — tel est du reste l'avis de la minorité de la commission de la chambre des députés, — le tunnel à établir plus long, moins solide, et d'une difficulté plus grande d'aéragé; d'autre part, nous avons déjà observé, appuyés en cela sur le remarquable rapport de la commission municipale de Lyon, rapport dont malheureusement les conclusions ont été en grande partie rejetées par l'aréopage municipal, que les pentes seraient de près de moitié moins fortes par la vallée de la Durance que par la vallée du Rhône, et il résulte encore des calculs approximatifs que nous avons puisés dans cet intéressant document que le tracé Montricher, avec un double embranchement sur Beaucaire et sur Aix, coûterait de construction 57 millions, tandis que le tracé Talabot-Didion exigerait, avec un seul embranchement sur Aix, une dépense de 63 millions. Voilà, ce nous semble, la plus notable partie des avantages proclamés en faveur du rail-way entre Avignon et Marseille par la vallée du Rhône réduits aux plus tristes proportions, et on sent qu'il est déjà bien difficile, en se tenant dans les limites du vrai, de comprendre par quelle aberration le tracé Talabot-Didion a jusqu'ici obtenu la préférence du gouvernement et de la majorité de la commission.

On a encore objecté, il est vrai, que ce tracé, en desservant Beaucaire, Tarascon et Arles, embrassait dans toute l'étendue de son parcours la plus grande masse de population. Mais cette prétention a été fort vivement contestée, et nous n'avons pas entendu sans surprise l'honorable organe de la commission avouer que les divers documents présentés réciproquement par les deux parties intéressées étaient tellement contradictoires qu'il n'y avait pas eu pour la commission possibilité d'asseoir son opinion d'une manière exacte et précise. Du reste, en acceptant sous réserve les chiffres présentés par les partisans du tracé Talabot-Didion, et en les comparant avec ceux qu'ils ont eux-mêmes donnés sur la population comprise dans la vallée de la Durance par le tracé Montricher, nous trouvons de prime abord une différence considérable et qui, la question étant posée au seul point de vue des intérêts locaux, semblerait justifier les clameurs des partisans du chemin par la vallée du Rhône. Mais en examinant ces chiffres qui ont été notoirement augmentés d'un côté et abaissés de l'autre pour les besoins d'une discussion passionnée et peu franche dans ses moyens, on aperçoit bientôt que la statistique de la vallée du Rhône s'est exclusivement approprié les populations de Beaucaire et de Tarascon que le rail-way Montricher dessert également par l'embranchement qui a son point de départ à Château-Renard, entre Beaucaire et Avignon. En sorte que, en restituant à la ligne Montricher cette portion de population dont le bénéfice appartient à toutes deux, on arrive presque à balancer par égales portions les deux chiffres de population.

Ainsi, pour citer un exemple de la bonne foi de certaines appréciations, Salon, que les partisans du tracé Talabot-Didion ont évalué à cinq mille et quelques cents âmes, que quelques organes de la publicité parisienne présentent comme un bourg insignifiant, est une ville de l'arrondissement d'Aix dont la population, suivant

la *Gazette du Midi*, dépasse 7,000 habitants. Salon, au milieu de cette contrée que les habitants du Midi appellent avec raison le *jardin de la Provence*, doit encore à sa position un commerce étendu et actif sur les huiles d'olive, la soie, la laine et les fruits secs; elle a des rapports avec Avignon, Aix, Marseille, Lyon et beaucoup de localités secondaires, et on évalue à plus de cinq millions de kilogrammes de soie sa production dans cette branche d'industrie, à près de 1,000 quintaux métriques ses produits en laines, et son mouvement commercial dans cette seule branche à près de 3,000 quintaux en laines de toutes sortes.

Du reste, si nous interrogeons encore le rapport de la commission municipale de Lyon sur l'état respectif des populations des deux vallées, nous voyons que ce document porte à 90 mille âmes, Marseille exceptée, l'ensemble des populations qui seraient desservies par le tracé de la vallée du Rhône, et à 118 mille âmes celles qui, Marseille étant encore exceptée, seraient desservies par la ligne qui étend son parcours dans la vallée de la Durance.

Ajoutons ici, comme une considération qui a bien sa valeur et mérite d'être appréciée, que le tracé Montricher est de quatre kilomètres moins éloigné de la ville d'Aix que le tracé Talabot-Didion, qu'il se rapproche, tout en se dirigeant sur Marseille par la voie la plus courte et la plus rapide, des départements de Vaucluse, du Var et des Hautes et Basses-Alpes qui participeront nécessairement aux bienfaits de cette position.

Maintenant, étant bien constaté que ce tracé satisfait mieux aux convenances générales, industrielles et politiques du pays, il nous reste à examiner si cette ligne est, comme on le veut prétendre, l'arrêt de mort de la ville d'Arles, en quoi elle blesse les légitimes intérêts de Tarascon et de Beaucaire, et quelle serait son influence sur la situation actuelle et future du port de Cette. Il nous reste à examiner enfin si les intérêts qui se trouvent de l'autre côté du Rhône doivent l'emporter, dans la décision à intervenir, sur les intérêts commerciaux et politiques représentés par la ville de Marseille.

Paris, le 25 avril 1842.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Aujourd'hui à midi, M. Humann, ministre des finances, a été trouvé dans son cabinet frappé d'apoplexie.

Ce matin, M. Humann avait donné audience aux personnes qui s'étaient présentées pour l'entretenir d'affaires; à dix heures et demie, il avait déjeuné en famille sans que rien pût faire présager la moindre indisposition en sa personne; à onze heures et demie, il était rentré dans son cabinet avec M. de Germiny, son gendre, qu'il avait entretenu pendant environ une demi-heure et congédié ensuite en le priant de vouloir bien lui envoyer M. Nouton, son chef de personnel. Cinq minutes ne s'étaient pas écoulées que M. Nouton entrant trouva M. Humann tombé à la renverse dans son fauteuil. Un médecin fut appelé et arriva aussitôt; quatre saignées furent tentées sans qu'on pût obtenir une goutte de sang, des sinapismes furent appliqués aux pieds sans plus de succès: la mort avait été instantanée.

La nouvelle de cet événement fut aussitôt portée aux Tuileries, à M. le maréchal président du conseil et à la chambre des députés. M. Sauzet revenait de l'enterrement de M. le maréchal Monecy, lorsqu'on lui apprit qu'il aurait bientôt à assister à un nouveau deuil. « Nous avons donc encore perdu un maréchal? » s'écria M. Sauzet. — Non, lui répondit-on; mais la famille de M. Humann vient de vous envoyer la nouvelle de sa mort. »

M. Sauzet n'est monté au fauteuil que pour porter cette nou-

### FEUILLETON DU CENSEUR.

GASPARD DE CHAPONAY.

LE CARDINAL-LÉGAT GALLON.

(Suite.)

En voyant le jeune capitaine d'armes élever la voix au milieu de ce débat passionné et solennel dont la couronne d'Angleterre était l'enjeu, il était fait à l'instant même un silence marqué d'intérêt et surtout de curiosité.

— Sire, et vous messires et seigneurs, dit Gaspard d'un ton ferme et décidé en jetant un coup d'œil rapide sur son nombreux auditoire, j'ai engagé ma foi et mon épée à l'illustre prince que la noblesse anglaise appelle au trône; je crois manquer à la fois à un devoir sacré et à une juste cause, si je ne prends ici la défense de ses droits menacés. Celui qui fut le roi Jean s'est croisé, cela est vrai; mais ce n'est point le noble désir de combattre les infidèles qui lui a inspiré cet acte. La nécessité de se soustraire aux propres périls de sa position, voilà quel a été son mobile. Et d'ailleurs qu'a-t-il fait? Il faut le dire, il fit la guerre au prince Louis, assiégea et détruisit Bouchain, brêla Ardrie, fit prisonnière toute la garnison, et ravagea par le fer et par le feu le comté de Gignes, fief-lige du prince.

Il s'est donc mis le premier en guerre avec son seigneur, il doit en subir toutes les conséquences.

Tandis que les seigneurs français applaudissaient à la noble hardiesse de Gaspard, le prélat s'efforçait de réprimer sa colère, et, prenant un accent d'humilité, il supplia le prince de ne pas attirer sur sa tête la responsabilité d'une semblable guerre, et le conjura, au nom du salut de son âme, de ne pas mettre à feu et à sang deux royaumes florissants; mais quand il vit que ses supplications restaient sans effet, et que la résolution du prince était inébranlable, il menaça le roi Philippe et son fils d'excommunication s'ils ne renonçaient à leurs projets.

Louis, lançant au légat un regard résolu, s'avance alors vers le monarque.

— Sire, mon père, lui dit-il, je suis votre homme-lige pour les biens que je possède en France, mais je ne relève que de Dieu pour mon royaume d'Angleterre. Dieu et mon droit, voilà ma devise, et je défendrai ma couronne jusqu'à la mort.

A ces mots, il sortit de l'assemblée.

Philippe Auguste fut secrètement charmé de la résolution de son fils; mais comme il craignait les foudres spirituelles de l'église, il assura le légat de son dévouement aux ordres du pape, et promit de ne point soutenir le prince dans l'exécution de ses desseins.

Gallon, exaspéré, déclara le prince Louis excommunié s'il quittait le sol

de France, et demanda au roi un sauf-conduit pour passer en Angleterre.

— Vous avez le passage libre sur toutes les terres de mon royaume, messire légat, et serez partout reçu avec l'honneur dû à votre rang; mais si vous tombez entre les mains d'Eustache-le-Moine, amiral de Louis, ou entre les mains de ses gens de mer, n'imputez qu'à vous seul ce qui pourra vous arriver.

A ces mots, l'assemblée se sépara.

XII.

L'ERMITAGE DE SAINT-FORTUNAT.

Au nord de la ville de Lyon, en remontant le cours paisible de la Saône, on rencontre une chaîne de montagnes peu élevées qui suit à l'horizon en formant une multitude de petites collines arrondies, couronnées de forêts et de verdure, au milieu du plus charmant pays de cette fertile province du Lyonnais. C'est sur l'une de ces collines, dit la tradition, que l'évêque Fortunat, chassé par son troupeau encore idolâtre qui le poursuivait à coups de pierres, vint chercher un refuge; il se bâtit une demeure au milieu de cette nature gracieuse et solitaire, et, oubliant les choses du monde, il s'adonna à la contemplation des œuvres du Créateur, à la prière et aux exercices de dévotion.

Une réputation de sainteté lui fut bientôt acquise dans les bourgades voisines. Les malades virent implorer le secours de ses prières, et bientôt le bruit de sa renommée et de ses miracles se répandit au loin.

En ce temps de croyances religieuses, il n'était pas rare de rencontrer des hommes qui se condamnaient à une vie dure et misérable, soit pour expier quelque crime, soit pour accomplir un vœu, quelquefois même par dégoût de la vie.

D'âge en âge, la demeure de Fortunat avait vu se succéder des ermites toujours aimés et vénérés des populations. Aussi, peu à peu, l'humble chapelle s'était-elle transformée en un lieu de pèlerinage célèbre; les habitations s'étaient groupées sur la colline et avaient formé un village qui prit le nom de Saint-Fortunat.

Par une belle matinée du mois de mai, un chevalier qui venait de quitter Lyon suivait le chemin de l'ermitage. Sa démarche et son maintien pleins de noblesse et d'assurance et une certaine grâce chevaleresque attiraient sur lui tous les regards des jeunes filles qui se rendaient à la ville. L'aigrette de son casque se balançait capricieusement sur sa tête, sa cuirasse étincelait sous les premiers rayons du soleil, un baudrier brodé d'or soutenait sa fidèle épée. Un sentiment de satisfaction et de bonheur brillait sur la physionomie du jeune guerrier. L'ensemble de son costume annonçait un capitaine d'hommes d'armes du prince Louis de France. C'était Gaspard de Chaponay; son âme était livrée tout entière à ses pensées d'amour.

La nature était fraîche et souriante; les oiseaux saluaient le retour des beaux jours par leurs joyeux gazouillements; les parfums de l'aubépine

et des fleurs printanières bercées par la brise matinale inondaient l'air d'une senteur délicieuse; mais rien de ces magnificences de la nature ne semblait attirer l'attention du jeune capitaine, le souvenir de Clémence remplissait seul son cœur. Il la voyait, comme lui, radieuse d'amour et de bonheur; il foulait avec elle l'herbe fleurie et parfumée de la belle terre de Beauvoir; il s'enivrait d'amour à ses douces paroles; il était heureux. Quels obstacles paraissait-il encore redouter? Il était maintenant l'ami d'un roi noble et généreux, il avait sous ses ordres un brillant corps de guerriers; après la conquête de l'Angleterre, il reviendrait, riche de gloire et de hauts faits, offrir ses couronnes et ses lauriers à la baronne de Beauvoir.

Pleins de ces douces idées, il arriva devant l'ermitage et trouva l'anacorète à quelques pas de sa modeste demeure.

C'était un vieillard vénérable. Une robe brune, serrée par une corde autour de sa taille, l'enveloppait de la tête aux pieds; sa barbe descendait blanche et majestueuse sur sa poitrine. Toute sa physionomie exprimait la bienveillance et l'amour de ses semblables.

Gaspard s'approcha respectueusement de l'ermite.

— Bon ermite, lui dit-il, daignerez-vous permettre à un inconnu d'interrompre vos méditations et de se reposer quelques instants sous votre toit hospitalier?

— Ma porte est toujours ouverte à l'indigent et aux malheureux. Mais, vous, jeune seigneur, que pourrais-je vous offrir dans ma pauvre cellule?

— Le secours de vos prières, bon ermite; sans doute elles sont toutes puissantes auprès de Dieu.

— A votre âge, jeune homme, auriez-vous déjà des peines secrètes? dit le vieillard en le considérant avec attention.

— Bon père, je suis heureux, dit Gaspard, car je suis aimé d'une belle et noble dame qui possède aussi toute ma tendresse. Mais, hélas! de grands obstacles s'opposent à notre bonheur; je vais partir pour une guerre lointaine.

— Une guerre! s'écria le vieillard dont l'œil s'enflamma soudain. En quel pays fait-on donc la guerre? Depuis vingt ans j'ai quitté le monde, et, dans cette paisible retraite, aucun bruit ne vient jusqu'ici troubler le calme et la solitude de mes pensées.

— Le prince Louis de France est appelé par les Anglais à venir régner sur eux, et dans deux jours je pars à sa suite pour l'aider à conquérir son royaume.

— Racontez-moi tous les détails de ce grand événement, répliqua vivement l'ermite; car moi aussi j'ai porté les armes et comme vous servi la France: vous parlez à un vieux capitaine.

En même temps le vieillard conduisit Gaspard sous un chêne dont les touffes vigoureuses protégeaient de leur ombre la demeure solitaire du religieux, et il s'empressa de le faire asseoir.

Le jeune guerrier lui fit le récit de tous les actes tyranniques du roi

velle à la connaissance d'une cinquantaine de membres présents et leur proposer de lever la séance, proposition qui n'a rencontré aucune opposition.

En ce moment, le conseil est assemblé et délibère sur le remplacement de M. Humann. La première résolution prise à ce sujet a été, dit-on, d'offrir à M. Passy le portefeuille des finances; mais les membres du cabinet qui ont ouvert cet avis paraissent n'avoir d'autre intention que de faire une simple politesse à l'honorable ami de M. Dufaure.

À la chambre, quelques personnes pensaient qu'il pourrait bien se faire que M. Passy acceptât; mais telle n'était pas, nous devons nous en tenir à l'opinion générale. On disait qu'après le refus de M. Passy, on s'adresserait à M. Lacave-Laplagne, et que celui-ci ne ferait aucune difficulté d'accepter l'héritage politique de M. Humann.

La mort de M. Humann n'a pas produit une très-grande sensation. M. Humann n'était pas, à proprement parler, un homme politique. Doué d'une nature assez passive, il subissait toutes les influences qui cherchaient à agir sur lui. Comme financier, la réputation de M. Humann était à peu près nulle auprès des hommes d'une valeur réelle; on savait que depuis 1826, c'est-à-dire depuis l'époque où il a commencé à se faire un nom comme spéculateur financier, il n'était savant que par procuration. L'opération du recensement eût d'ailleurs suffi pour renverser complètement une réputation mieux établie que la sienne, car dans cette opération, où il a eu le malheur de se laisser égarer par l'ignorance de M. Legrand (de l'Oise), il n'y a guère que des fautes à reprendre.

La nouvelle de la mort de M. Humann a produit plus d'effet à la bourse que partout ailleurs. Une baisse très-prompte de soixante-dix centimes y a eu lieu; mais bientôt on a reconnu qu'une baisse aussi considérable n'avait aucun motif sérieux, et la rente s'est relevée. La mort de M. Humann aura enrichi quelques spéculateurs intelligents, c'est le dernier bienfait qui s'attachera à sa mémoire.

On ne savait pas, cet après-midi, à la chambre des députés, s'il y aurait demain séance. Il ne serait guère possible que la discussion du projet de loi sur les chemins de fer s'engageât en l'absence d'un ministre des finances. Peut-être aussi attendra-t-on, pour entamer cette discussion, que M. Humann ait été conduit au Père-Lachaise. De brillantes obsèques doivent lui être faites, dit-on, mercredi prochain.

On a célébré ce matin aux Invalides les funérailles de M. le maréchal Moncey. Cette cérémonie n'avait pas attiré un aussi grand concours qu'on aurait pu s'y attendre. On ne voyait guère dans l'église que des uniformes. Les coins du poêle étaient tenus par MM. les maréchaux Soult, Gérard, Oudinot et Grouchy. M. le maréchal Oudinot paraissait fort souffrant. Après la messe, le cortège est sorti de l'église. Le corps, porté par des invalides, a fait le tour de l'hôtel, et on l'a ensuite déposé dans le caveau des maréchaux de France.

On a remarqué avec quelque surprise qu'aucun des membres de la famille royale n'assistait à l'enterrement du vénérable Moncey.

Le gouvernement est enfin tombé d'accord avec la compagnie qui lui proposait de continuer le chemin de fer de Rouen à la mer. Il a été décidé, dans un conseil tenu hier, que le projet de loi relatif à cette concession serait porté mercredi prochain à la chambre des députés. M. le ministre de l'intérieur en a immédiatement donné avis à M. le maire du Havre par voie extraordinaire.

Les procureurs-généraux viennent en foule à Paris recevoir leurs instructions électorales de M. Martin (du Nord); bientôt arriveront les receveurs-généraux et les inspecteurs des finances qui iront prendre leurs inspirations auprès de M. le ministre des finances.

M. Debelleyne, devant lequel se sont retirés MM. Leybardie et Ducluzau, ne restera pas seul en possession de la candidature de Riberae; elle lui sera disputée par M. Clerc, conservateur comme lui, et par M. Pinondel de Labertoche. On assure que M. Pinondel, généralement estimé dans la contrée et soutenu par l'opposition, a bien des chances de réussite. Il en est de même de M. Dussolier, député sortant, qui triomphera, nous en sommes certains, de ses deux concurrents, M. de Saint-Aulaire et M. le duc de Larochevoucauld-Liancourt.

A Périgueux, M. Michel (de Bourges), présenté par un parti nombreux, luttera avec M. de Marcillac, député conservateur.

M. Albert sera réélu à Angoulême, et M. Hennessy, un des

doyens d'âge de la chambre, et ultra conservateur, sera remplacé, dit-on, par M. Planat, maire de la ville de Cognac et candidat de l'opposition.

M. Durand, ancien rédacteur en chef du journal *le Capitole* et un des plus chauds admirateurs du gouvernement russe, vient d'être appelé par le ministre de l'intérieur à diriger les bureaux de l'esprit public.

D'après des renseignements d'une source certaine qui nous arrivent de Londres, nous pouvons assurer que la reine Victoria projette sérieusement de faire cet été un voyage sur le continent et d'aller rendre une visite au roi de Prusse dans les provinces rhénanes. Le prince Albert accompagnerait la reine dans ce voyage pour lequel le consentement du parlement serait demandé, les rois ou reines de l'Angleterre ne pouvant entreprendre aucune excursion hors du territoire du royaume-uni sans avoir préalablement accompli cette formalité écrite dans les lois anglaises.

Une correspondance de Londres annonce que les modifications proposées par le gouvernement français relativement au traité du droit de visite ont été formellement repoussées par les puissances contractantes. De son côté, le cabinet des Tuileries s'est résigné à ne pas ratifier le traité. L'isolement de la France est maintenant consommé.

Le rapport sur les travaux des fortifications de Paris se prépare au ministère de la guerre. Il sera présenté à la chambre aussitôt après la discussion sur les chemins de fer. Ce qui a transpiré dans le public sur ce rapport se réduirait à prouver que la longueur du mur d'enceinte exécutée était au 31 décembre 1841 des 2/5 de la totalité et qu'elle est maintenant du tiers. Le ministère pense que les travaux pourront être terminés avant le délai de cinq ans fixé par la loi, et que la somme de 140 millions ne sera point dépassée.

Notre correspondant de Toulouse nous écrit qu'à la suite de la transaction survenue, à l'occasion du procès de la *Gazette de France*, avec la maison Galoz, de Bordeaux, M. l'abbé de Genoude est parti pour visiter les départements du Midi, dans le but, dit-on, d'étudier le terrain électoral et de choisir deux collèges où M. le marquis de Larochejacquelin et lui se présenteraient aux suffrages des électeurs.

M. de Genoude paraît avoir fixé ses vues sur un département voisin de la Haute-Garonne. M. de Villèle, de son côté, cédant aux sollicitations de ses amis politiques, courra les chances du scrutin à Toulouse même.

#### BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 AVRIL.

Les fonds anglais étaient arrivés avec une assez forte amélioration; la rente a commencé en hausse. On a fait au Café 81 62 1/2 et même 81 65; mais lorsqu'on a appris la mort de M. Humann, la rente est retombée rapidement à 81 25, et elle a ouvert au parquet à 81 50.

Aussitôt après l'ouverture, il y a eu un peu de hausse, et on a fait 81 45; mais de nouvelles et fortes ventes ayant eu lieu, la rente est retombée à 80 95; elle n'est cependant restée que peu de temps à ce cours, et après être retombée à 81 20, elle a fermé au parquet à 81 15, et dans la coulisse à 81 22 1/2.

Cinq 0/0, 119 00. — Quatre et demi 0/0, 107 25. — Quatre 0/0, 102 00. — Trois 0/0, 81 00. — Banque, 5565 50. — Obligations de Paris, 1296 25. — Naples, 107 20. — Dette active d'Espagne, 25 5/8. — Etats-Romains, 105 3/4. — Cinq 0/0 belge, 105 0/0. — Trois 0/0 belge, 00 0/0. — Banque belge, 800 00. — Caisse Lafitte, 0000 00, 1050 00. — Emprunt de 1841, 00 00.

On écrit de Toulon, le 25 avril :

M. Clappier a été réélu député aujourd'hui par le collège électoral *intra muros* de Toulon. Son concurrent, M. Ortolan, n'a eu que quelques voix.

On nous écrit de la Flèche, dit le *Précurseur de l'Ouest*, que M. Lelong a exprimé sa décision bien arrêtée de ne pas accepter un nouveau mandat aux prochaines élections. Pour le remplacer, plusieurs électeurs viennent d'offrir la députation de cet arrondissement à M. de Lacteyrie, petit-fils du général Lafayette, et par suite proche parent de MM. Charles de Rémusat et Gustave de Beaumont. C'est à leurs côtés que les opinions politiques de M. de Lacteyrie marqueraient sa place à la chambre.

La *Phalange* publie l'extrait suivant d'une lettre qui lui est adressée par un correspondant sur l'état de la colonie d'Ostwald, fondée, comme l'on sait, sur la proposition et sous l'influence de M. le maire de Strasbourg :

Je viens de visiter l'établissement agricole et manufacturier d'Ostwald, près de Strasbourg; c'est une œuvre qui honore hautement l'homme qui en a conçu la pensée et lui acquiert des droits immenses à la reconnaissance publique. Les travaux y sont dirigés par une intelligence supérieure, et s'exécutent avec une rapidité qui étonne et mérite toute notre admira-

tion. Une vaste étendue de terrain qui, il y a six mois, ne formait que des landes stériles et sablonneuses est transformée aujourd'hui en terre productive. Déjà le blé, l'herbe, les pommes de terre y couvrent le sol d'une riche végétation. Des chemins ont été tracés à travers de charmantes plantations anglaises jusqu'au groupe des bâtiments de l'établissement. Le maire de Strasbourg, avec la supériorité de vues dont il est doué, s'est allié avec un tact parfait l'élegant à l'utile; il cherche ainsi à développer le sentiment du beau dans les âmes de ces pauvres gens que trop généralement on croit inaccessibles à tout sentiment élevé. Une chose digne d'être rapportée, c'est que tous les frais d'exploitation de la colonie ont été couverts jusqu'à présent par les bois et autres matériaux retirés du défrichement du terrain, et ce terrain, qui rapportait à peine 300 francs, en rapporte déjà maintenant 3,000. Cela démontre clairement que si les hommes savaient tirer parti de toutes les terres incultes et non productives qui existent en France, le nombre des nécessiteux diminuerait de beaucoup, et le paupérisme pourrait enfin disparaître entièrement. Dieu a donné aux hommes le moyen d'être heureux, c'est à eux de les employer et de s'en servir avec sagesse.

Les bâtiments de la colonie d'Ostwald ne sont pas encore terminés. La maison de la direction, qui occupe le milieu du groupe des bâtiments, est fort bien distribuée et comprend le logement du directeur, la cuisine, les réfectoires, les caves; des deux côtés de ce bâtiment sont placées les salles d'asile ou habitations des colons; les écuries et étables sont construites pour la salubrité des animaux; une vaste et superbe grange ferme le carré formé par ces bâtiments, et offre à l'œil un aspect très-agréable. Bien que tout cela ne soit encore qu'un commencement, la haute valeur de cet établissement est déjà manifeste, et l'on ne saurait en contester l'avenir.

#### Chronique.

##### LYON.

On nous assure que les artistes de nos deux troupes qui ont clos en société l'année théâtrale ont pu toucher, — les petits traitements ayant été intégralement réservés, — 95 sur 100 de leurs appointements. On sait que cette saison est la moins fructueuse de l'année, qu'ils n'ont eu qu'un assez médiocre répertoire, et il faut aussi noter qu'ils n'ont reçu de la ville aucune subvention.

Les habitants de la galerie de l'Hôtel-Dieu réclament de l'administration de cet hospice la permission d'établir une vaste tenture en coutil sur la partie de la voûte vitrée exposée au soleil. La concentration de ses rayons dans cet espace médiocrement aéré y développe une chaleur extrême qui repousse les promeneurs et nuit aux intérêts commerciaux des habitants du passage.

Nous ne doutons pas que l'administration des hospices ne s'empresse de faire droit à cette juste demande.

Il y aurait lieu aussi, ce nous semble, de pourvoir ce magnifique passage d'une horloge publique, car c'est là un complément nécessaire dans un établissement vaste et fréquenté par un nombreux public.

Un grand mouvement s'opère dans notre garnison. Le 12<sup>e</sup> de ligne a déjà quitté nos murs, se dirigeant sur Paris; le 16<sup>e</sup> de ligne arrive de Belfort, et dans quelques jours il aura pris le service de la place.

Le 51<sup>e</sup> se prépare à partir pour l'extrême frontière de l'est et va tenir les garnisons de Briançon, d'Embrun, de Gap, où il relève le 32<sup>e</sup> qui se rend à Toulon. Il sera remplacé par le 23<sup>e</sup> de ligne.

Enfin, le 12<sup>e</sup> d'artillerie est occupé, dit un journal, de la reddition de ses fournitures et va commencer son mouvement de départ.

Les 21<sup>e</sup> et 51<sup>e</sup> de ligne et le 12<sup>e</sup> léger viennent de recevoir les nouveaux fusils à percussion en échange des fusils à pierre.

Depuis quelques jours nous jouissons à Lyon d'un temps superbe. L'élévation de la température est telle que nous pourrions presque nous croire transportés sous le ciel ardent du Midi; aussi la végétation se développe-t-elle partout avec une extrême rapidité. Les arbres de nos quais, sur lesquels on n'apercevait pas à peine quelques bourgeons il y a huit jours, commencent à se couvrir de feuilles.

On sait que le pavé de la rue Ecorche-Bœuf est dans le plus déplorable état, et on demande si, maintenant que la place des Jacobins est enfin complètement rétablie et le pavé de la rue Saint-Dominique renouvelé, cette rue, très-fréquentée du reste, n'attirera pas l'attention de l'autorité. La réclamation dont nous sommes ici l'organe est noirement fondée, et il y aurait tout à la fois convenance et utilité à la prendre en considération. Aussi nous empressons-nous de la soumettre à qui de droit.

La société d'agriculture a procédé, dans sa dernière séance, au remplacement, pour la section d'industrie, de M. Pelletier, décédé. Dix candidats étaient sur les rangs; le rapporteur de la

Jean, de la rébellion de ses peuples et de l'offre que les barons anglais avaient faite au fils de Philippe-Auguste de le reconnaître pour leur souverain.

Les rois devraient être les pères des peuples, mais non leurs maîtres, dit simplement le vieil ermite lorsque Gaspard eut achevé son récit. Maintenant, mon fils, je veux vous donner ce nom, car l'innocence et la candeur se peignent sur votre visage, dites, que puis-je faire pour vous?

Bon père, je vous l'ai dit, j'adore une belle et noble châtelaine. Bientôt, je l'espère, vous la verrez; car elle doit se rendre ici et joindre ses instances aux miennes pour vous supplier d'implorer en notre faveur la protection toute puissante de Dieu. Je dois au hasard le bonheur d'avoir rencontré Clémence. Nul ne pouvait la voir sans la chérir. Je l'aimai et fus assez heureux pour lui faire partager mon amour. Mais son père l'avait destinée à un baron cruel et méchant; elle gémissait en secret de cette alliance, et j'avais résolu de la disputer à l'homme abhorré à qui son père avait confié le bonheur de son enfant, lorsque la guerre éclata entre mon père et un voisin puissant. Notre manoir fut brûlé, nos biens saccagés et mon père réduit à venir à Lyon. Là, confondu dans la foule des bourgeois, il s'efforça de relever par le négoce sa fortune ruinée, et moi j'ai eu le bonheur d'être distingué dans un tournoi par le prince Louis. C'est à sa suite que je veux conquérir la gloire et la main de ma dame. Sur le point de nous séparer, nous avons voulu confondre nos prières devant l'autel vénéré de saint Fortunat et faire devant vous le serment de nous aimer toujours; car maintenant Clémence est libre, elle n'a plus de père. Sans doute que, touché de la sainteté de notre affection, il consacra dans le ciel notre mutuel amour et nous enverra sa bénédiction.

En ce moment, Clémence apparut avec sa gouvernante dans le petit sentier qui conduisait à la chapelle.

C'est elle! s'écria Gaspard transporté de joie, c'est elle, mon père! Aussitôt il vola à la rencontre de Clémence, lui prit tendrement la main et la conduisit devant le vieillard.

Clémence, en présence de l'ermite, baissa timidement les yeux, et une légère rougeur vint colorer ses joues.

Rassurez-vous, ma fille, dit le vieillard en souriant avec une bonté toute paternelle, je sais le motif qui vous amène auprès de moi. Dieu, qui prend soin de faire éclore la fleur des champs et de nourrir le jeune oiseau, n'abandonnera pas ses enfants qui marchent dans la voie de l'innocence. Vos cœurs sont dignes l'un de l'autre; espérez. Venez vous reposer dans ma cellule; je possède peu de chose, mais je vous offre de bon cœur un repas simple et frugal, du laitage, des fruits et l'onde claire du ruisseau.

L'ermite se leva; Gaspard et Clémence le suivirent.

Ils entrèrent dans la cellule, où le vieillard leur présenta des sièges rustiques, ouvrage de ses mains, et fit les préparatifs de son champêtre repas.

Clémence, bientôt rassurée par l'accueil bienveillant du vénérable religieux, et Gaspard se livrèrent sans réserve au bonheur de cette réunion.

Le vieillard considérait avec bonté le couple charmant qu'un même sentiment avait réuni dans sa solitude; il était heureux de leurs joies et consentit avec une sorte de bonheur à consacrer l'union de deux cœurs que sans doute la Providence avait créés l'un pour l'autre.

Le repas fini, ils se rendirent tous trois à la chapelle.

Les deux amants s'agenouillèrent devant l'autel.

Le vieillard pria pour eux. Bientôt il se leva, bénit deux anneaux d'or que lui avait présentés Gaspard, et les fit toucher aux reliques sacrées de saint Fortunat.

Ensuite, prenant la main de Clémence de Beauvoir et la plaçant dans celle de Gaspard de Chaponay :

Au nom de Jésus-Christ, leur dit-il, soyez unis et aimez-vous tous les jours de votre vie! Du haut de son trône, que le Seigneur reçoive vos serments et vous bénisse comme je vous bénis!

L'ermite étendit les deux mains au-dessus de la tête des fiancés et resta quelques instants immobile, les yeux fixés vers le ciel. Il appelait sur eux la protection divine.

Clémence et Gaspard se sentirent pénétrés d'un saint respect; leurs cœurs s'unirent dans un même vœu, et jamais la prière ne s'était élançée de leur âme plus ardente et plus vive.

Devant Dieu, je fais serment de vous aimer toujours, chère Clémence, et de porter jusqu'au retour sur mon cœur le gage que le troubadour reçut devant son père des mains de la noble fille du comte de Beauvoir!

Et moi, reprit la jeune fille en rougissant, je jure de n'avoir jamais d'autre époux que Gaspard de Chaponay!

En ce moment, le vieillard passa au doigt des fiancés les anneaux qu'il avait bénis.

Quand ils furent sortis de la chapelle, Clémence dit à Gaspard avec un sourire angélique :

Messire, voici un gage plus digne de mon fiancé; c'est une écharpe, l'ouvrage de mes mains. Ce chiffre, c'est moi qui l'ai brodé. Chacun des points qui l'ont formé atteste que votre souvenir n'a pas cessé un seul instant de vivre dans le cœur de votre Clémence. Conservez-le pour l'amour de moi; l'anneau que je viens de recevoir ne quittera jamais votre fiancée.

Gaspard couvrit de baisers le riche présent de la jeune fille, et lui promit de le porter précieusement sur son cœur.

L'heure de la séparation était venue, car la journée était en ce moment fort avancée.

Adieu, mes enfants, s'écria le vieillard en les quittant et en les serrant dans ses bras avec effusion; soyez heureux. Pensez à moi dans vos prières. L'ermite de Saint-Fortunat n'oubliera pas qu'il vous a bénis. Et vous, mon fils, au retour des combats, revenez à mon ermitage; revenez

avec votre jeune épouse, que je puisse encore bénir votre union. Mais la mort m'avait frappé, car je suis bien vieux, en souvenir de ce jour, ar-

rétez-vous quelques instants près de ma tombe.

Les jeunes gens promirent de revenir et s'éloignèrent au comble de leurs vœux. La vieille gouvernante les suivait, heureuse du bonheur de sa jeune maîtresse.

Une heure après, un homme, qu'à son costume on reconnaissait pour appartenir à la classe aisée des bourgeois, entra dans la cellule de l'ermite; il était couvert de sueur et de poussière et paraissait accablé de fatigue.

— Veuillez vous reposer quelques instants, messire, dit l'ermite, touché de l'état de ce nouveau visiteur.

— Je n'en ai pas le loisir, saint ermite; je suis en proie à la plus vive inquiétude. Mon neveu, capitaine au service du prince Louis de France, a disparu depuis ce matin. Je tremble qu'il ne trahisse lâchement son devoir, et ne fasse rejailir sur notre famille un éternel affront. Grâce à mes recherches, je suis parvenu à savoir qu'on l'avait vu se diriger vers ce saint asile. Mais, hélas! c'est tout ce que j'ai pu apprendre, et maintenant je désespère de le retrouver.

Rassurez-vous, dit l'ermite, votre neveu a l'âme trop noble pour commettre une action indigne d'un gentilhomme. Vous le reverrez. Il est venu avec une noble dame accomplir un vœu aux pieds des saints autels.

Et le bon ermite se mit à lui raconter tous les détails de ce qui venait de se passer.

Le bourgeois, pendant ce récit, avait pâli et rougi tour à tour. Quand le vieillard eut fini, il ne put contenir plus longtemps sa colère.

— Malédiction sur eux! vociféra-t-il en rugissant, et il s'enfuit avec des gestes furieux, laissant le vieillard étonné et stupéfait.

C'était Gletins, comte de Dombes.

Depuis le jour du banquet royal, il avait fait surveiller secrètement toutes les actions de Clémence. Il avait su qu'elle devait se rendre à la chapelle de Saint-Fortunat, et le démon de la jalousie lui avait comme révélé le secret de ce pèlerinage. Alors, ayant pris pour se déguiser le costume de bourgeois, il avait suivi de loin la jeune fille, et, pendant tout le temps de sa présence chez l'ermite, il avait erré comme un insensé dans la campagne.

Le titre qu'il avait pris auprès du saint personnage n'était qu'un mensonge conçu pour tromper sa religion et pour en obtenir plus sûrement la connaissance de toutes les choses qui l'intéressaient.

#### XIII.

##### LA CAMPAGNE D'ANGLETERRE.

Après l'éclat par lequel le cardinal Gallon et le prince Louis avaient mis fin à l'assemblée de Lyon, le roi de France s'était hâté de reprendre le chemin de son royaume, tandis que le prince avait continué ses préparatifs de départ, aidé de Gaspard de Chaponay.

La veille de Saint-Marc, Louis vint trouver son père dans la ville de Melun; il le supplia de ne pas sacrifier ses intérêts aux exigences du pape.

commission de présentation a conclu à la nomination de M. Michel, teinturier, membre du conseil exécutif de la Martinière. Les suffrages de la société ont confirmé les conclusions du rapporteur, et M. Michel a été nommé membre de la société d'agriculture.

Mme Thibaut, qui s'était justement acquies, sur notre seconde scène, la faveur et l'estime du public lyonnais, nous adresse la lettre suivante que nous nous empressons de publier :

Lyon, le 24 avril 1842.

Monsieur,  
Pour détruire toute fausse interprétation qu'il serait possible de donner aux motifs de ma retraite du théâtre des Célestins, je vous prie de vouloir bien, en publiant cette lettre, porter à la connaissance du public que c'est contre mon gré que je quitterai Lyon où l'attente d'un autre engagement peut me retenir encore quelque temps; et que la direction Siran, à laquelle j'ai demandé que la continuation de mon traité avec M. Adam, n'a pas jugé convenable à ses intérêts de renouveler avec moi.  
J'ajoute avec satisfaction que, pénétrée de la plus vive reconnaissance pour l'indulgente bonté du public lyonnais à mon égard, je garderai toute ma vie les hautes et précieuses souvenirs de l'accueil bienveillant dont j'ai été l'objet.  
Agréez, etc.

F. THIBAUT.

### Nouvelles Diverses.

On écrit d'Auxonne, le 18 avril, au *Courrier de la Côte-d'Or* :  
« Un événement bien déplorable vient de jeter notre ville dans la consternation et plusieurs familles dans le deuil. Hier soir, sur les deux heures de l'après-midi, quatre jeunes gens et trois demoiselles se jetaient dans une petite embarcation pour faire une promenade sur la Saône; chassés par un vent du nord assez violent, ils sont emportés avec rapidité par le courant. Souvent la circonstance la plus légère amène des résultats funestes; une des jeunes filles, s'étant aperçue qu'un coin de sa robe trempait dans l'eau, se lève et fait pencher la barque; les autres jeunes filles, effrayées sans doute, se portent brusquement de l'autre côté, ce qui fait chavirer la barque. Deux des jeunes gens s'emparent chacun d'une des jeunes filles et la portent à terre; un autre ne consultant que son courage, sans songer à se débarrasser de ses vêtements, s'élança au secours de sa sœur, mais, embarrassé par sa blouse et quoiqu'il fût excellent nageur, il devint victime de son dévouement. Personne sur les bords pour leur porter le moindre secours.  
Les trois qui avaient pu gagner le bord poussaient inutilement des cris de détresse en voyant leurs camarades disparaître sous les eaux. A ces cris, un homme parait sur la rive opposée; il demande, il s'informe, et que lui répond-on? que son fils et sa fille se noient. Frappé de stupeur, il reste immobile, il ne peut porter aucun secours à ses enfants; il crie, il les appelle, mais tout est inutile.  
Au moment où nous écrivons ces lignes, des quatre malheureux noyés un seul n'est pas encore retrouvé. »

### RAPPORT DE M. DUFAYRE SUR LES CHEMINS DE FER.

(Suite.)

#### II. — Partie du chemin de Paris à la frontière d'Allemagne comprise entre Strasbourg et Hommaring.

Nous vous proposons, conformément à la demande du gouvernement, d'accorder un crédit général de 15,500,000 f. à cette partie du chemin de Paris à la frontière d'Allemagne.

Tous les cols des Vosges ont été étudiés, et trois seulement ont paru présenter des facilités pour le passage du chemin de fer : la vallée de la Brusche, la vallée de la Zorn et la vallée de la Moder.

Le conseil-général des ponts et chaussées s'est prononcé en faveur de la Moder; toutefois il n'a pas vu d'obstacle absolu à la direction du chemin par la vallée de la Zorn, si le génie militaire venait à la préférer.

C'est ce qui est arrivé : M. le ministre de la guerre a fortement insisté pour que celle des deux lignes qui est la plus éloignée de la frontière fût préférée. Depuis la perte de Landau, nous ne sommes plus couverts du côté de la basse Alsace; l'ennemi y pénétrerait facilement. Ainsi qu'on l'a déjà vu, au milieu des plis de la plaine et des nombreux torrents qui descendent des Vosges, une vaillante population lui disputerait le terrain pied à pied; mais la ligne de la Moder est de 10 kilomètres plus au nord que la ligne de la Zorn, les communications de Paris à Strasbourg seraient plus promptement interceptées.

Cette opinion a dû avoir du poids dans nos délibérations. Ajoutons que le tracé par la vallée de la Zorn est plus court de 22 kilomètres que celui de la Moder, que le souterrain de la première est plus court de 1,400 mètres que celui de la seconde.

Ces considérations nous ont déterminés à accepter la proposition du gouvernement.

#### III. — Partie commune aux chemins de fer de Paris à la Méditerranée et de la Méditerranée au Rhin comprise entre Dijon et Châlon.

L'article 11 du projet de loi demandait un crédit collectif de 41 millions pour deux fragments de chemin de Paris à la Méditerranée :

L'un entre Dijon et Châlon ;  
L'autre entre Marseille, Avignon et Beaucaire.  
Le crédit affecté au premier est de 11 millions, le crédit du second est de 30 millions.

de ne point le gêner dans l'exécution de ses desseins et de ne point le forcer à tromper les barons anglais à qui il avait engagé sa parole.

Philippe-Auguste céda aux instances de son fils, non sans lui avoir exposé tous les périls qu'il prévoyait, après quoi il lui donna licence de partir.

Louis, qui était alors âgé de vingt-neuf ans, s'embarqua à Calais avec une flotte nombreuse, et cingla vers l'Angleterre.

Une violente tempête vint l'assaillir en pleine mer et dispersa tous ses vaisseaux. Cependant il en rallia quelques uns dans l'île de Tenet, pour suivre sa route, et, le 23 mai 1216, il débarqua à Stahore, et sauta à terre l'épée à la main, suivi d'une poignée de soldats.

Jean l'attendait sur le rivage avec une armée nombreuse; mais ce prince pusillanime, étonné de tant d'audace, n'osa ni l'attaquer ni se défendre, et s'enfuit honteusement.

Le vainqueur s'empara sans coup férir des châteaux de Rigate, de Guilford, de Fernham, et suivit à Wintonne Jean qui s'y était réfugié.

Le roi déchu n'attendit pas l'arrivée des Français; il quitta précipitamment cette ville en faisant mettre le feu aux quatre coins de la place. Le roi Louis employa ses troupes à éteindre l'incendie et fut reçu en libérateur.

Un grand nombre de braves Anglais vinrent prêter au nouveau roi serment de fidélité, et lui offrirent leur épée. Le comte de Salisbury lui rendit les clefs de sa ville et de son château. Guillaume, Longue-Epée, l'un des plus puissants seigneurs et parent de Jean, embrassa le parti du prince français; le roi d'Ecosse, Alexandre, combattit aussi en sa faveur et souvenance du nouveau souverain toute la province de Cambridge; ils rançonnèrent Yarmouth, Ipswich, et firent un butin immense. De là ils entrèrent à Colchester, et le comte de Nevers alla mettre le siège devant Windsor.

Le roi Louis se rendit à Londres au milieu d'un nombreux cortège de seigneurs anglais et français. Sa bonne mine et sa courtoisie lui gagnèrent la faveur de la multitude, il fut reçu au milieu des acclamations universelles. Le nomma Simon de Langtone grand-sénéchal du royaume, reçut le serment de fidélité des seigneurs et de toute la population, et repartit aussitôt. Il s'empara de Lincoln, mais il ne put se rendre maître du château. Il soumit en courant les provinces de Sussex et de Kent avec leurs villes et leurs châteaux, excepté cependant la ville de Douvres. Hugues de Neville vint à la rencontre du roi et lui fit hommage de sa ville de Marleberg. En même temps, les comtes Robert et Gilon de Huntingfeld présentèrent à Louis la soumission des provinces d'Essex et de Suffolk.

Toute l'Angleterre méridionale était conquise, à l'exception de la ville de Douvres où commandait le valeureux Hubert de Burgo.

Alors le roi envoya des députés à Rome pour défendre ses droits et faire valoir ses prétentions devant le pape.

ALPHONSE G.

(La suite à un prochain numéro.)

Ces deux demandes sont distinctes : nous en formons les art. 11 et 12. Dans l'article 1<sup>er</sup> du projet de loi, le chemin de Paris à la Méditerranée n'est déterminée que par ses trois extrémités : Paris, Marseille, Cette, et par une ville intermédiaire, Lyon. Ici, il se trouve défini dans une autre partie de son parcours : de Dijon à Châlon.

La loi se tait sur tout l'espace qui sépare Paris et Dijon; elle se tait également sur tout l'intervalle qui s'étend entre Châlon et Avignon.

Sur ce dernier point, le silence du projet de loi est parfaitement justifié; Châlon et Avignon sont mis en communication par deux grands cours d'eau, la Saône et le Rhône, dont la navigation, malgré des imperfections faciles à corriger, est habituellement bonne, et qui, depuis quelques années, se sont couverts de bateaux à vapeur. Le trajet de Châlon à Lyon se fait ordinairement en sept heures, avec une vitesse de plus de quatre lieues à l'heure, et le trajet de Lyon à Châlon en dix ou onze heures, avec une vitesse de trois lieues. L'interruption de la navigation n'est pas de longue durée; les travaux entrepris sur cette rivière doivent bientôt lui fournir, en temps de sécheresse, un bon mouillage. La descente de Lyon à Avignon se fait avec une rapidité presque égale à celle d'un chemin de fer; la remontée du Rhône est beaucoup plus lente; elle n'en est pas moins d'une admirable utilité pour le transport des marchandises. Un service organisé depuis peu entre Valence et Lyon l'a mise aussi, dans cet intervalle, à la portée des voyageurs. Le gouvernement a donc pu croire que, dans cette partie de la ligne de Paris à Marseille, les moyens actuels de transport permettraient d'attendre quelques années, et qu'il valait mieux porter sur d'autres portions de routes moins favorisées les premiers fonds qu'il demandait aux chambres.

Entre Paris et Dijon, l'indétermination du projet tient à un tout autre motif, les études ne sont pas achevées.

Le gouvernement doit les faire terminer, comparer les projets, faire un choix entre les divers tracés. Il n'est pas encore en mesure de le faire; le conseil-général n'a pu être consulté, nous ne pouvions vous proposer aucune résolution, et nous avons dû laisser indéterminé le tracé de Paris à Dijon.

En admettant Dijon comme point de passage entre Paris et Lyon, on exclut le projet qui reporterait sur le bord de la Loire le passage de Paris à Lyon.

L'exécution de cette ligne serait facile jusqu'à Roanne; mais, arrivée à ce point, on l'on voudrait profiter des trois chemins déjà exécutés de Roanne à Andrézieux, d'Andrézieux à Saint-Etienne et de Saint-Etienne à Lyon, et l'on n'aurait qu'une communication imparfaite et beaucoup trop longue qui ne peut suffire à l'une des routes les plus importantes du royaume; ou l'on voudrait traverser directement les cols épais et élevés qui séparent en ce point la Loire de la Saône. L'administration a fait étudier, pendant quelque temps, ce moyen de communication; et il paraît qu'elle a rencontré de grands obstacles. Ce passage nous semble réservé, dans l'avenir, pour la prolongation de la ligne du centre.

Le chemin de Lyon par la vallée de la Loire délaisserait Dijon, ville importante, place de réserve de nos frontières des Alpes et du Jura, siège de cour royale, capitale de l'ancienne Bourgogne; il n'aurait pas, comme celui qui passe à Dijon, l'avantage de servir, dans un trajet de 188 kilomètres, à la communication de Marseille au Rhin; il laisserait interrompue la ligne si fréquentée de Paris à Bâle, et ainsi il ne dispenserait pas du chemin de Paris à Lyon par Dijon, que le gouvernement demande à exécuter.

Il nous paraît donc que vous pouvez, dès à présent, admettre comme définitif le passage par Dijon et Châlon du chemin de fer de Paris à Lyon. Persuadés que le gouvernement se procurera promptement les renseignements qui lui sont encore nécessaires pour faire son choix, pénétrés du désir de commencer cette ligne importante, nous vous proposons d'accorder le crédit demandé.

#### IV. — Partie de la ligne de Paris à la Méditerranée comprise entre Avignon et Marseille, par Tarascon et Arles.

Cet article soulève la seule question de tracé qui ait sérieusement divisé votre commission.

Rappelons d'abord, avec l'exposé des motifs, que quatre directions ont été étudiées pour relier ensemble Marseille, Avignon et Beaucaire :

1<sup>o</sup> Le projet de M. l'inspecteur-général Kermaingant, présenté à la chambre en 1837 et 1838. Ce projet suit la vallée du Rhône jusqu'à Arles, la ligne du canal d'Arles à Bouc, traverse auprès de Martigues l'étang de Carotte, qui sépare le lac de Berre de la mer, vient traverser auprès de Penne la chaîne de l'Estaque par un souterrain de 3,640 mètres, et arrive à Marseille par une pente de 0,05 jusqu'à l'anse de la Joliette.

2<sup>o</sup> Le projet de M. Seguin, qui n'est qu'une variante du précédent. La principale objection contre ces deux projets est qu'ils sont exposés aux inondations dans une partie de leurs parcours, et qu'ils n'offrent aucun moyen d'embranchement sur la ville d'Aix.

3<sup>o</sup> Le projet de MM. Talabot et Didion, ingénieurs des ponts et chaussées, qui ont construit les chemins de fer du Gard. Ce projet suit d'Avignon à Arles la vallée du Rhône, en passant par Tarascon, traverse en ligne droite la plaine de la Crau jusqu'à Saint-Chamas, longe les bords de l'étang de Berre, et vient franchir, à peu près au même point que M. Kermaingant, la chaîne de l'Estaque.

Dans la première conception de ce projet, ces ingénieurs, frappés des inconvénients d'un très-long souterrain, avaient cherché à s'élever, depuis Saint-Chamas, à une hauteur telle que la chaîne de l'Estaque pût être franchie à un point plus élevé et avec un souterrain de 1,400 mètres seulement; mais, pour s'élever, ils étaient obligés d'admettre des viaducs multipliés sur les flancs de la montagne, et des pentes rapides entre l'Estaque et Marseille. Cette partie de leur projet est aujourd'hui modifiée comme il sera dit ci-après.

Ils arrivent à Marseille dans la partie haute de la ville, à 50 mètres au-dessus du niveau de la mer, entendant desservir la ville elle-même par une station placée aux allées de Meilhan, point très-central pour la ville et les deux rives du port, par des plans inclinés avec machines fixes.

Ce tracé se joint par un pont sur le Rhône, en amont de Tarascon, aux chemins de fer du Gard, à 1,500 mètres de Beaucaire.

4<sup>o</sup> Enfin le projet proposé par M. de Montricher, ingénieur des ponts et chaussées, qui exécute en ce moment, pour la ville de Marseille, le canal qui doit amener dans cette ville les eaux de la Durance.

Ce projet est la réunion de deux portions de tracés qui avaient été étudiées par M. Kermaingant : l'une comprise dans le projet ci-dessus indiqué entre la chaîne de l'Estaque et Marseille; l'autre entre Avignon et Orgon, dans la vallée de la Durance, et qui faisait partie d'un projet dirigé vers Marseille par Aix.

La portion intermédiaire, étudiée par M. de Montricher, quitte à Orgon la vallée de la Durance, passe par la gorge de Lamanon, touche à Salon, franchit à Lançon, au moyen d'un souterrain de 2,815 mètres, la chaîne de l'Eguille, et vient, par Vitrolles, les Pennes et le vallon de l'Assassin, rejoindre, à l'entrée du souterrain de l'Estaque, le tracé de M. Kermaingant.

L'exposé des motifs, en énumérant les avantages et les inconvénients de ces divers projets, et en énonçant une préférence positive pour le dernier, auquel un avis du conseil des ponts et chaussées avait aussi donné la préférence, indiquait cependant que de nouvelles enquêtes avaient été ordonnées et se poursuivaient dans ce moment; que le conseil des ponts et chaussées, qui avait demandé qu'elles eussent lieu, aurait à se prononcer de nouveau lorsque le résultat de ces enquêtes serait connu.

Dès le début de ces travaux, la commission a été saisie de nombreuses réclamations sur cette question qu'elle ne pouvait encore juger; ce n'est que vers la fin du mois de mars que les procès-verbaux des enquêtes sont parvenus à M. le ministre des travaux publics; une décision du 31 mars en a saisi une commission du conseil des ponts et chaussées.

Le 9 avril, le rapport de cette commission a été fait et a été l'objet d'une discussion approfondie. C'est le 14 seulement que M. le ministre nous a remis les procès-verbaux de cette discussion, l'avis du conseil des ponts et chaussées et la proposition définitive du gouvernement.

Il résulte de ces documents que le conseil des ponts et chaussées a délibéré sur une nouvelle modification du projet de MM. Talabot et Didion, qui, abandonnant leur idée de traverser la chaîne de l'Estaque à une plus grande hauteur pour avoir un souterrain moins long, et se plaçant dans une condition analogue sur ce point à celle des projets de M. Kermaingant, proposent un tracé de niveau depuis Marseille jusqu'au souterrain. Ils modifient en outre sur quelques points leur tracé entre l'Estaque et Saint-Chamas, de manière à en réduire la longueur. C'est ce projet modifié qui a été mis en concurrence avec celui de M. de Montricher.

Les enquêtes faites dans les départements intéressés donnent les résultats suivants :

Dans le département de Vaucluse, adhésion absolue au projet de M. de Montricher.

Dans le département du Gard, adhésion absolue au projet de MM. Talabot et Didion.

Dans le département des Bouches-du-Rhône, la commission d'enquête, réduite à douze personnes par l'absence d'un de ses membres, se partage en nombre égal pour l'un et l'autre projet.

La chambre de commerce de Marseille préfère le tracé de M. de Montricher.

La chambre de commerce de Lyon intervient vivement pour le tracé de MM. Talabot et Didion.

Sans entrer dans les détails techniques de cette discussion, qu'il suffise de dire qu'elle a établi :

	Projet de M. de Montricher.	Projet de MM. Talabot et Didion.	Différences en plus.   en m.
Entre Avignon et Marseille.	96,000 m.	116,000 m.	20,000 »
Entre Avignon et Tarascon.	24,000	21,000	» 2,800
Entre Tarascon et Marseille.	106,000	94,500	» 11,500
Entre Arles et Marseille.	120,500	80,000	» 40,500

2<sup>o</sup> Pour la portion comprise entre Marseille et le souterrain, comme les deux tracés peuvent s'y confondre, le conseil, sans prendre cependant de décision expresse, a implicitement admis que de nouvelles études seraient faites à cet égard, et la discussion s'est concentrée exclusivement sur la partie des deux tracés comprise entre Avignon et la sortie du souterrain.

3<sup>o</sup> Toutes les difficultés d'art, dans l'un et l'autre projet, ont été considérées comme susceptibles d'une solution convenable, et aucune objection sérieuse ne s'est élevée à cet égard.

En résultat, le conseil consulté sur la préférence à donner à l'une ou à l'autre ligne, a décidé, à la majorité de huit voix contre sept, que la vallée du Rhône devait être préférée.

Dans cette discussion même s'est élevée une proposition nouvelle qui avait pour but de concilier tous les intérêts.

Elle consistait à demander « que le chemin de fer de Paris sur la Méditerranée aboutisse par trois lignes dirigées, l'une sur Marseille, l'autre sur Arles, la troisième sur Cette, et qu'il soit, en conséquence, dénommé chemin de Paris à la Méditerranée sur Marseille, sur Arles et sur Cette. »

Cette proposition, en ne la considérant que comme subsidiaire et comme subordonnée au cas où la première décision en faveur de la vallée du Rhône ne serait point accueillie par le gouvernement et les chambres, a été adoptée par le conseil à l'unanimité des voix moins deux.

M. le ministre des travaux publics a fait connaître à la commission, par sa lettre du 15 avril, que le gouvernement donnait son assentiment au vote imprimé par le conseil des ponts-et-chaussées en faveur du tracé par la vallée du Rhône, et que le projet de loi devait être modifié en ce sens.

La commission a délibéré le même jour sur cette question qui lui était déjà connue par les nombreuses publications auxquelles elle a donné lieu et les discussions établies devant elle par les intéressés.

Elle s'est décidée, comme le conseil des ponts et chaussées et comme le gouvernement dans sa dernière proposition, en faveur du tracé par la vallée du Rhône.

Cependant une minorité de la commission s'est prononcée en faveur de la proposition, qui n'a été adoptée que subsidiairement par le conseil des ponts-et-chaussées.

L'opinion qui a déterminé la majorité peut se résumer ainsi :

Le but de notre loi est de desservir tous les intérêts généraux du pays par un nouveau moyen de communication; mais il ne faut pas se placer exclusivement à un point de vue général. Ainsi, le chemin de Lyon à Marseille ne doit pas être envisagé comme ayant principalement pour objet les relations de transit étranger. Ce transit, tel que l'indiquent les états de douane, ne présente, pour toute la France, que 30,000 tonnes, et, pour Marseille en particulier, moins de 7,000. L'intérêt d'un pareil transport ne peut être considéré comme suffisant pour déterminer le sacrifice d'autres intérêts nationaux plus importants.

L'avantage d'avoir sur la ligne de Lyon à Marseille une distance plus courte de 20 kilomètres est d'une grande valeur sans doute; mais il faut examiner si cet avantage n'est pas annulé dans le tracé par la vallée de la Durance. Ce tracé, avec des pentes plus prolongées et plus fortes, des souterrains plus longs, serait nécessairement d'une exploitation plus difficile, d'un parcours plus lent que celui de la vallée du Rhône; et ces circonstances suffiraient pour racheter la différence de longueur.

Quant à la différence en argent que peut aussi présenter le parcours le plus long, elle sera également compensée par l'abaissement nécessaire des tarifs, auquel la concurrence de la navigation fluviale obligera la compagnie exploitante. D'ailleurs, s'il est démontré que la vallée du Rhône est moins dispendieuse et plus productive; il en résulte nécessairement qu'elle admet par cela même un tarif moins élevé. Il y aurait donc erreur à supposer le même tarif sur les deux lignes. Il est donc certain que la ligne du Rhône donnerait, et en temps et en dépense, des résultats semblables à ceux de la ligne de la Durance.

D'ailleurs, il faut aussi tenir compte de l'avantage d'une distance plus courte de 11 kilomètres dans un cas et de 16 dans l'autre pour les voyageurs et les marchandises partant de Marseille à destination du Languedoc et du Rhône.

La construction par la vallée de la Durance présente des difficultés et des incertitudes de temps et de dépenses qui doivent la faire repousser. Elle comprend en effet près de 6,000 mètres de souterrains de plus, et en tout environ un neuvième de la distance totale. Quoique l'art ne s'effraie pas aujourd'hui de ces grandes entreprises, on voit, par l'exemple des travaux du même genre en Angleterre, combien ils offrent encore de chances d'insuccès; les estimations les plus éclairées et les plus consciencieuses se trouvent doublées et triplées par des circonstances qu'il est impossible de prévoir. Quant aux expériences déjà faites dans les mêmes chaînes de montagnes auprès de Marseille pour le canal de dérivation de la Durance, elles ne paraissent pas suffisamment concluantes, elles sont même contestées.

Ce n'est pas une raison pour renoncer à faire des chemins de fer là où les souterrains sont inévitables, mais c'est une raison pour préférer les lignes qui peuvent s'en passer; ils ont d'ailleurs, pour la sécurité du parcours, pour l'agrément comme pour la santé des voyageurs, particulièrement dans les climats très-chauds, des inconvénients qu'on ne peut méconnaître.

La pensée de la commission est assurément que la grande ligne de Paris à Marseille doit être continuée sans interruption et devenir la communication directe entre la Manche et la Méditerranée. Cependant il ne faut pas que cette pensée générale fasse perdre de vue tous les intérêts locaux intermédiaires que cette ligne générale doit desservir. Indépendamment du bien-être public qui résultera de ce développement de richesses et de civilisation, en mettant ces nouveaux moyens de communication à la portée du plus grand nombre possible des populations, il ne faut pas oublier que l'exploitation des chemins de fer n'est praticable qu'à la condition d'être profitable pour ceux qui s'en chargent, et dès lors il faut, dans le choix des tracés, placer à côté du point de vue des intérêts généraux cette pensée d'une exploitation utile; sans cela, l'état prendrait à sa charge un fardeau qui dépasserait les limites dans lesquelles il doit rester. L'exemple de ce qui s'est fait dans toutes les contrées qui ont déjà adopté le système des chemins de fer est complètement d'accord avec cette pensée. Or, les communications rapprochées sont les plus nombreuses et par conséquent les plus profitables à l'exploitation; les voyageurs entre Paris et Marseille seront certainement moins nombreux que ceux qui parcourront les 80,000 mètres entre Arles et Marseille, les 14,500 mètres entre Tarascon et Arles. Tous les faits sur tous les chemins de fer sont d'accord pour le prouver.

Sous ce point de vue, la ligne de la Durance serait d'une exploitation évidemment moins favorable; et quoiqu'on réunisse les populations des villages qu'elle traverse pour en former des totaux égaux, ces populations rurales, qu'on ne pourrait desservir que par des stations multipliées qui retarderaient outre mesure les convois, ne donneront jamais autant de voyageurs que les populations très-mobiles de villes de 20,000 âmes comme Arles et de 10,000 comme Beaucaire et Tarascon.

(La suite à un prochain numéro.)

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Etude de M<sup>e</sup> Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux, 8.

(PREMIÈRE PUBLICATION.)

Le lundi trente mai mil huit cent quarante-deux, à dix heures du matin, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un bateau dragueur muni de tous ses ustensiles et agrès et mû par une machine à vapeur de la force de quatre chevaux. Ce bateau est amarré dans un fossé du fort de la Vitriolère, commune de la Guillotière. Il a été saisi contre le sieur Duguet, négociant, demeurant à la Guillotière, lieu des Brotteaux. La vente en sera faite sur le lieu où il est amarré. (1122)

Même étude.

(PREMIÈRE PUBLICATION.)

Le samedi vingt-huit mai mil huit cent quarante-deux, à dix heures du matin, il sera procédé à la vente aux enchères, sur le lieu où il se trouve, d'un vaste hangar servant d'atelier de charpentier, construit en bois, clos de planches, d'un appartement construit sous ce hangar en bois et briques, et d'un bâtiment attenant construit en bois et clos en planches. Ces constructions sont établies sur un terrain appartenant au sieur Pradier, en la commune de Vaise, au lieu de la Pyramide, et joignant au sud l'ancienne route du Bourbonnais.

Le même jour et à la même heure, il sera procédé, sur la place de la Pyramide, à Vaise, à la vente aux enchères et au comptant de meubles saisis, consistant en secrétaire, commode, table, poêle, bancs et outils de menuisier, deux larcames, un avant-train, etc. (1125)

Même étude.

Le mercredi quatre mai mil huit cent quarante-deux, à dix heures du matin, sur la place Henri IV, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de deux mobiliers saisis consistant en une horloge avec sa caisse, garde-manger, commode, garde-robe, banque, balance, glace, etc., et en trois tours à grande roue, établis, bancs de tours, étaux, outils de tourneur, une forge, enclumes, banques, bureau, placard vitré, trois corps de pompes, robinets en cuivre, poêle, tables, baromètre, pendule, glace, grille, etc. (1124)

Même étude.

Le samedi trente avril mil huit cent quarante-deux, à dix heures du matin, sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, commune de la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en bureau, tables, chaises, une tondeuse pour schalls avec un manège et un cheval, etc. (1125)

### ADJUDICATION DÉFINITIVE

Pardevant le tribunal civil de Vienne (Isère),

le samedi trente avril 1842,

DE LA BELLE ET VASTE

FABRIQUE

## DE FIL DE FER,

mue par une très-belle prise d'eau et huit tournants,

APPELÉE

### Forges et Tréfileries de Belmont,

Située à Belmont (Isère), à deux myriamètres de distance de Lyon, sur la rivière de Bourbre,

Par-dessus la mise à prix de 30,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> Berger et Meysson, avoués à Vienne, et à M<sup>e</sup> Tavernier, notaire à Lyon, rue Bât-d'Argent, n. 22. (5294)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> LAFOREST, NOTAIRE A LYON, RUE DES MARRONNIERS, 1.

A VENDRE,

UNE

## MAISON DE CAMPAGNE

avec un beau jardin,

Située aux Massues, lieu des Aqueuduc,

DÉPENDANT DE LA SUCCESSION DE M. JACQUAND.

La maison est parfaitement agencée, et le jardin, d'une étendue de quarante ares environ, est parfaitement complanté et arrosé au moyen d'une pompe mécanique.

S'adresser, sur les lieux, à M. Charpenay, et à Lyon, à M<sup>e</sup> Laforest, notaire, chargé de traiter. (4933)

MÊME ÉTUDE.

A placer en rentes viagères à 10 p. 0/0.

2,000 fr. sur une tête de soixante ans;

4,000 fr. sur une tête de cinquante-cinq ans;

7,000 fr. sur deux têtes. l'une de soixante-trois et l'autre de soixante-cinq ans.

S'adresser audit M<sup>e</sup> Laforest, chargé du placement de divers capitaux à dettes à jour. (4932)

MÊME ÉTUDE.

VENTE AUX ENCHÈRES

PAR LICITATION AMIABLE,

A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS,

D'UN FONDS

## DE CONFISEUR-LIQUORISTE,

Dépendant de la succession de M. DESIRÉ LACROIX,

Situé à Lyon, rue Saint-Dominique, 13.

Cette vente aura lieu mardi dix mai mil huit cent quarante-deux, à onze heures du matin, à Lyon, en l'étude de M<sup>e</sup> Laforest, notaire, rue des Marronniers, n. 1; elle comprendra l'achalandage, les agencements et marchandises, et la subrogation au bail. On donnera facilités pour les paiements.

S'adresser à M<sup>e</sup> Laforest, pour traiter de gré à gré avant la vente, et pour en connaître les conditions. (587)

MÊME ÉTUDE.

A vendre.

## Environ 30,000 stères de Bois

PROPRES A FAIRE DU CHARBON.

Les forêts sont à proximité de Lyon.

S'adresser audit M<sup>e</sup> Laforest, notaire. (4931)

MÊME ÉTUDE.

A vendre.

TRÈS-BELLES

## PROPRIÉTÉS

Dans les arrondissements de Mâcon, Châlon et Roanne.

S'adresser audit M<sup>e</sup> Laforest, notaire. (4934)

(591) A vendre,

## JOLIE PROPRIÉTÉ

le huit mai 1842, à midi,

Pardevant M<sup>e</sup> Vauvillier, notaire à Mâcon, dans les bâtiments de maître de la propriété;

Composée d'une maison bourgeoise agréable, avec cour, jardins, puits, aissances et dépendances, grandes caves, grange, écuries, tenaillier avec pressoir et cuves, et de bâtiments de cultivateurs, le tout situé au hameau de Levigny, à deux kilomètres de Mâcon;

et de 4 hectares 43 ares 23 centiares de vignes, prés et terres d'un sol excellent.

S'adresser audit M<sup>e</sup> Vauvillier, notaire.

A vendre,

POUR ENTRER EN JOUISSANCE DE SUITE,

EN UN OU PLUSIEURS DOTS.

## UNE BELLE PROPRIÉTÉ

Située au lieu de Fontaniers, commune de Sainte-Foy-lez-Lyon, Ayant son entrée par les Étroits, rives de la Saône, et par le chemin de Sainte-Foy.

Les lots seront formés au gré des acquéreurs, soit avec bâtiments, soit sans bâtiments. On y jouit de la vue la plus étendue et la plus riche qu'il soit possible de voir.

S'adresser, pour traiter, à MM. Thonnérioux père et fils et Prosper Bourcier, grande rue Mercière, n. 55, à Lyon. (609)

(596) A vendre de suite.

UNE SUPERBE PROPRIÉTÉ composée d'une maison, un jardin formant trois terrasses toutes plantées d'arbres à fruits, treilles et autres, en très-bon état, avec bosquet et pavillon dans le haut, située rue de la Quarantaine, n. 40.

S'adresser, pour visiter la propriété, à M<sup>e</sup> Favre, notaire, place Saint-Pierre, à M. Ruy, quai Saint-Antoine, 11, ou à M. Brun, demeurant dans la propriété, au fond de la cour, à Lyon.

A vendre.

MACHINES propres à la fabrication des pointes de Paris, mues par eau. S'adresser place du Marché, 4, à Vaise. (580)

A vendre pour cause de départ.

UN MAGASIN DE QUINCAILLERIE, MERCERIE ET BONNETERIE, situé à la Côte-Saint-André (Isère).—Vente en gros et en détail.

S'adresser, pour les renseignements, à MM. Clerc frères, négociants à Bourgoin. (575)

A vendre,

pour cause d'âge.

MAISON ET FONDS DE CAFÉ DU BEAU MUSÉE STATUAIRE (le seul en Europe dans son genre), située avenue de Saxe, n. 15, aux Brotteaux. On donnera toutes facilités pour le paiement. S'y adresser. (547)

(602) A vendre.

UNE MACHINE A VAPEUR de la force de cinq chevaux avec sa chaudière. S'adresser rue de la Vieille, n. 1, à Lyon.

A vendre de suite pour cause de départ,

ET A BON MARCHÉ.

UNE JOLIE CALÈCHE DE VILLE ET DE VOYAGE, en très-bon état, avec deux sièges, vasistas à pompe et tablier à tabatière,

S'adresser hôtel des Ambassadeurs, place Bellecour, 14. (6237)

A louer à la campagne,

SOIT A LONG TERME, SOIT POUR L'ÉTÉ SEULEMENT,

ET A PRIX MODÉRÉ,

à une journée environ de Lyon.

UNE JOLIE MAISON agencée et meublée, laivoir, écuries, remise, bûcher et jardin, située près de l'église et à trois minutes d'un couvent où les jeunes personnes reçoivent à peu de frais une bonne éducation. Il y a maîtresses de musique et de dessin.

Plusieurs mûriers sur place offrent le moyen de récupérer une partie du loyer par le produit de vers à soie, si l'on veut s'en occuper.

S'adresser à M. Hanriot, horloger, place de Bellecour, n. 15. (582)

(555) A louer.

2 REZ-DE-CHAUSSÉE CONTIGUS et 2 PREMIERS ÉTAGES pour des magasins de gros et de détail, situés place de la Fromagerie. S'adresser à M. Courenq, au Cabinet de Lecture, rue des Célestins, n. 1, de onze heures à midi.

A louer pour la Saint-Jean prochaine.

PLUSIEURS BATIMENTS situés grande rue de la Guillotière, n. 78. Les constructions avec un vaste emplacement clos de murs, peuvent convenir pour une fabrique ou un atelier.

S'adresser à MM. Berger, cours de Broasses, n. 9, à la Guillotière. (544)

(598) A louer de suite.

APARTEMENT décoré à neuf, composé de cinq pièces et de deux jacobines, près de la place Sathonay. S'adresser à M. Morel, rue Sainte-Catherine, n. 9, au 1<sup>er</sup>.

AVIS.

On désire une place d'homme d'affaires pour régir des propriétés et gouverner des pépinières. La personne ainsi que son épouse s'entendent aussi à conduire les vers à soie. S'adresser à M. Berthaud, maître d'équitation, rue Boissac, n. 9, à Lyon. (611)

AVIS.

Les amateurs de TABLEAUX sont prévenus qu'il vient d'en arriver ici de fort beaux que l'on veut vendre. S'adresser hôtel du Nord, chambre n. 27. On peut les voir tous les jours de onze à quatre heures.

JUSQU'À VENDREDI INCLUSIVEMENT. (605)

AVIS

On demande pour le commerce des laines et broderies UNE DEMOISELLE à laquelle on donnerait un appointement. S'adresser rue du Plâtre, n. 1, au 1<sup>er</sup>. (607)

AVIS.

DEUX JEUNES VEUVES désirent trouver à se placer comme femmes de chambre pour voyager; l'une est repasseuse et l'autre lingère. Elles donneront tous les renseignements désirables. S'adresser chez M<sup>me</sup> Angloy, rue de l'Arbre-Sec, n. 37, au 5<sup>e</sup>. (606)

AVIS.

On demande au bureau de l'ECHO DES FEUILLETONS, rue de l'Hôpital, 37, au 2<sup>e</sup>, UN JEUNE HOMME de quatorze à seize ans pour faire des courses. (8168)

A MM. les Propriétaires et Entrepreneurs.

Le sieur PESTRE, rampiste, fait toutes sortes de mains-courantes en bois à un franc et au-dessus; il pose les sonnettes par un nouveau procédé et les garantit, soit à la ville, soit à la campagne. Ses prix sont modérés. S'adresser rue Jarente, 5. (381)

AVIS.

Le sieur SABATIER, propriétaire du CAFÉ CHINOIS, à Saint-Clair, a joint un restaurant à son établissement qui sera ouvert le 24 courant.

Il y a deux salles de 80 couverts disposées à recevoir mariages et festins. (589)

Vente de Coke.

A dater de ce jour, l'usine à gaz de Perrache livrera son coke aux prix suivants :

Pris à l'usine, à . . . . . 2 fr. » c. les cent kilog.

Rendu devant le domicile . . . 2 fr. 25 c. —

Rendu dans les appartements 2 fr. 40 c. —

Pour les parties très-considérables, on pourra traiter de gré à gré. (6813)

CANNES A PARAPLUIE,

NOUVEAU SYSTEME

BREVETÉ.

Que le parapluie soit ouvert ou fermé, rien ne s'en détache, de telle sorte que l'on n'a jamais qu'un seul objet en main; il résiste au plus grand vent, et joint la solidité à l'élégance. Prix: Soixante-cinq centimètres, 31 fr.; soixante-dix centimètres, 34 fr.; soixante-quinze centimètres, 37 fr.

Chez COQUAIS, bijoutier, rue Saint-Côme. (6322)

FRANCE. ITALIE.

## CASTOR ET VIRGILE.

Service régulier de

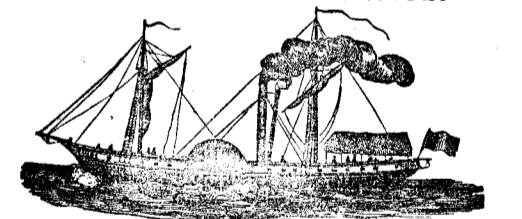
### MARSEILLE A NAPLES,

ET VICE VERSA.

Ces superbes paquebots, munis de machines anglaises à basse pression, d'une marche supérieure, partent régulièrement les 7, 17 et 27 de chaque mois, de MARSEILLE pour NAPLES, touchant à GÈNES, LIVOURNE, CIVITAVECCHIA.

S'adresser chez M. Haraneder, n. 25, rue Saint-Marcel, à Lyon, et chez MM. J. Fernandez et Fontana, 52, rue Grignan, à Marseille, consignataires. (6109)

COMPAGNIE DU SIRIUS.



## LE SIRIUS

Partira tous les jours à 4 heures du matin.

### IL SE REND A AVIGNON en dix heures de marche.

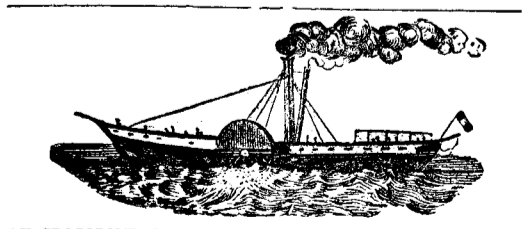
PRIX DES PLACES :

Beaucaire. } Premières. Secondes.

Avignon et Valence. } 4 fr. 2 fr.

LE DÉPART A LIEU DU QUAI DE LA CHARITÉ.

Les bureaux sont quai Monsieur, 119. (6732)



LE CROCODILE, LE MARSOUIN, LE MISTRAL, LE SIROCCO, beaux bateaux à vapeur en fer.

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception.

Partent tous les jours du port d'AINAY, sur la Saône, A 4 HEURES DU MATIN.

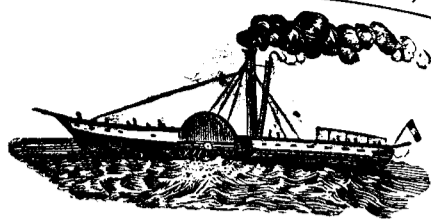
VALENCE, } Premières. Secondes.

AVIGNON et BEAUCAIRE. } 4 f. 2 f.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et FOUR, quai de l'arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6861)

AVIS.

On demande UN PETIT JEUNE HOMME DE MAGASIN d'une quinzaine d'années. S'adresser à M. Mistral, rue Tupin, 26. (608)



## LE CYGNE,

SUPERBE BATEAU A VAPEUR NEUF,

PART DE

## LYON POUR CHALON

TOUS LES JOURS IMPAIRS,

Du 22 au 30 avril, à 6 heures

du matin.

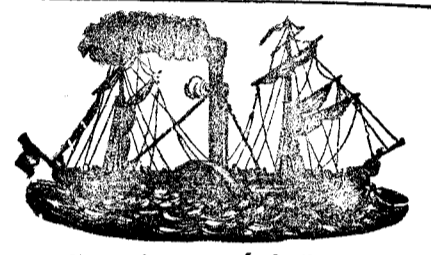
Les passagers trouveront, à bord de ce beau bateau d'une marche supérieure, des aménagements riches, élégants, vastes et commodes. La propreté et la bonne tenue le recommandent à la préférence de MM. les voyageurs qui veulent être bien et aller vite. (6684)

## AU MIROIR FIDÈLE.

GUICHARD ET ARBOD,

Rue de l'Archevêché, 5, au bout du pont Tilsitt.

Tiennent toujours un grand assortiment de glaces en tous genres, nues et montées; glaces de rencontre dans toutes les dimensions. — Grands ateliers d'étamage et de dorure sur bois. Ils réparent les vieilles glaces, encadrent les gravures et tableaux, font les poses, transports et emballages. Nota. — Ne pas confondre leur maison avec le magasin de miroiterie du quai de l'Archevêché. (572)



Service spécial des

## BATEAUX A VAPEUR

ENTRE

## LYON ET VALENCE,

TOUCHANT A TOUS LES PORTS INTERMÉDIAIRES

Les départs auront lieu tous les jours impairs,

De LYON, à 11 heures du matin;

De VALENCE, à 3 heures du matin.

S'adresser : A Lyon, à la Compagnie Générale, quai de la Charité;

A Vienne, chez MM. Peiron frères, agents de la Compagnie;

A Tournon, chez M. Pélissier, agent de la Compagnie;

A Valence, chez MM. Puissant et Rukat, agents de la Compagnie. (6683)

Brevet d'invention et de Perfectionnement.

MENTION HONORABLE A L'EXPOSITION DE 1839.

## bandages herniaires

### SANS SOUS-CUISSSES

ET SANS FATIGUER LES HANCHES.

Les BANDAGES qui ont été exposés par MM. WICKAM et HART, bandagistes-herniaires, rue Saint-Honoré, 257, à Paris, ont fixé l'attention du public, ainsi que du jury central, et leur ont valu une mention honorable. Toutes les personnes qui en portent trouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

Pour se procurer des bandages, s'adresser à M. BIANCHI, opticien-bandagiste, à Lyon, rue de la Préfecture, n. 1, et à Saint-Etienne, également chez M. BIANCHI, rue de Foy, 7, qui au besoin se charge de choisir et appliquer le bandage le plus convenable à chaque hernie.

Pour s'en procurer par lettre, envoyer la circonférence du corps et indiquer l'état de la hernie. — Les prix en sont très modérés. (Affranchir.) (605)

## MALADIES SECRÈTES

A l'aide d'une nouvelle méthode, prompt, sûre et facile, le docteur THIVAUD (de Montpellier), breveté du roi, guérit sans rechute, d'un à cinq jours, les écoulements blennorrhagiques et fluxus blanches, si anciens et si rebelles qu'ils soient.

Dépot, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n. 12, près la place Lévis. (7180)

## Avis Important.

Dans l'intérêt de la santé publique, nous ne saurions trop recommander LES EAUX MINÉRALES GAZEUSES NATURELLES DE SAINT-GALMIER, qui sont aussi salubres qu'elles sont agréables au goût. — Se méfier de la contrefaçon.

Chaque bouteille devra porter sur le cachet le nom de M. LADEVÈZE, inspecteur des eaux.

Le nom de M. BADOIT, directeur et fermier des eaux, devra aussi se trouver au-dessous du bouchon.

A dater du 1<sup>er</sup> avril 1842, la bouteille sera vendue 40 c. verre compris, et sera reprise pour 15 c.

Dépôts chez les principaux pharmaciens;

Et chez MM. Bernard, herboriste, place des Carmes;

Ch. Goin, place Saint-Jean, n. 2;

Vally, montée du Chemin-Neuf, n. 1. (5527)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS,

rue Poulallerie, 19.